

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 548



Notre - Dame -  
de-l'Île-Perrot

---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 13 août 2019, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NO 548 : RÈGLEMENT RELATIF AUX COLPORTEURS ET AUX COMMERÇANTS ITINÉRANTS.**

Que ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h30, ainsi que sur le site web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

Que ce règlement entre en vigueur le 5 septembre 2019.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 5 SEPTEMBRE 2019.

---

Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/sb

\*\*\*\*\*